



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES ÉLECTIONS

Cergy-Pontoise, le

**ARRÊTÉ 2018- 002 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS DU 1<sup>ER</sup> TOUR  
DE L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE  
DE LA 1ERE CIRCONSCRIPTION DU VAL-D'OISE  
DES 28 JANVIER ET 4 FEVRIER 2018**

-----

**LE PRÉFET DU VAL D'OISE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le Code Electoral;

**VU** le décret n° 2017-1685 du 14 décembre 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée Nationale dans la 1<sup>ère</sup> circonscription du Val-d'Oise;

**VU** les résultats du tirage au sort effectué le 5 janvier 2018 afin de déterminer l'ordre des panneaux d'affichage ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: La liste des candidats et de leurs remplaçants, autorisés à se présenter pour le 1<sup>ER</sup> tour de scrutin de l'élection législative partielle des 28 janvier et 4 février 2018, est fixée comme suit :

**1ère CIRCONSCRIPTION**

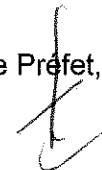
PANNEAU N°1	FRANCOIS Huguette Remplaçant : GUIDON Jean-Pierre
PANNEAU N°2	MULLER-QUOY Isabelle Remplaçant : DE KERVEGUEN Robert
PANNEAU N°3	NGUYEN DEROSIER Sandra Remplaçante : LOMBARD Sébastien
PANNEAU N°4	HAYES Christophe Remplaçant : DIBELLONIO Julien

PANNEAU N°5	CORNET Denise Remplaçant : TCHALEKIAN Claude
PANNEAU N°6	NOWAK Jean-Paul Remplaçant : LESSAINT Lionel
PANNEAU N°7	HALBIN Hélène Remplaçant : PELLET Thierry
PANNEAU N°8	CAPDET Stéphane Remplaçant : NALPAS Olivia
PANNEAU N°9	ARIES Bénédicte Remplaçant : AGRECH David
PANNEAU N°10	POLI Brigitte Remplaçant : FERHAT Magali
PANNEAU N°11	SAÏB Leïla Remplaçant : RENOUEX Xavier
PANNEAU N°12	SAVIGNAT Antoine Remplaçant : GROUX Nathalie

**ARTICLE 2** : La Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-d'Oise , Mesdames et Messieurs les Maires des communes de la 1<sup>ère</sup> circonscription sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du Département et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 5 janvier 2018

Le Préfet,



Jean-Yves LATOURNERIE